

Rapport d'étape sur la stratégie climatique

2023

NEI

Contenu

Renseignements importants et avis de non-responsabilité	3
Introduction	4
Gouvernance	5
Stratégie	7
Gestion du risque	20
Mesures et cibles	23
Prochaines étapes.....	29
Annexe A : Déclarations et collaborations	30
Annexe B : Ressources.....	31

Alignement avec le GIFCC

Le présent rapport est conforme au cadre établi par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). NEI appuie officiellement le GIFCC depuis 2018. L'objectif de la communication d'information en fonction du cadre du GIFCC est de fournir aux investisseurs et aux autres parties prenantes un aperçu normalisé de l'approche stratégique d'une société en matière de gestion des risques et des occasions liés au climat. En tant que société de placement, notre impact sur l'environnement découle principalement de nos émissions financées, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre associées aux sociétés que nous détenons dans notre portefeuille de placement. Le cadre du GIFCC a été conçu pour tenir compte des risques sous-jacents des émissions financées sur le système financier et, par conséquent, pour nos investisseurs. Il est devenu la norme en matière de communication de l'information sur le climat et sous-tend maintenant la plupart des cadres d'information volontaires et réglementaires sur l'information relative au climat. Le GIFCC n'a pas examiné le présent rapport.

Consultez le site <https://www.fsb-tcfd.org/>
(en anglais seulement).

Renseignements importants et avis de non-responsabilité

Le présent *Rapport d'étape sur la stratégie climatique* (le « Rapport ») est fourni à titre informatif seulement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services dans quelque territoire que ce soit, et ne vise pas à inciter les investisseurs à acheter des fonds NEI. Il ne vise pas non plus à fournir des conseils sur les placements, les finances, les questions juridiques, la comptabilité, les impôts ou d'autres conseils, et il ne faut pas se fier aux renseignements qu'il contient ni y donner suite. Le destinataire du présent Rapport est seul responsable de l'utilisation des renseignements qu'il contient, et ni NEI ni aucun de ses employés ou représentants ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du présent Rapport par le destinataire.

Les mesures climatiques, les données et les autres renseignements contenus dans le présent Rapport sont ou peuvent être fondés sur des hypothèses et des estimations, avec peu de documentation à l'appui. Nous n'avons pas vérifié ni évalué de façon indépendante les hypothèses qui sous-tendent les données que nous avons obtenues de nos sous-conseillers et d'autres tiers auxquels nous avons recours pour établir et suivre nos progrès vers l'atteinte de nos cibles intermédiaires et en faire état. De plus, les données nécessaires pour définir notre cheminement vers la carboneutralité pourraient être limitées sur le plan de la qualité ou de l'uniformité ou simplement ne pas être disponibles au moment de la création du Rapport. Tous les engagements et toutes les cibles contenus dans le présent Rapport sont ambitieux et peuvent changer à mesure que de nouvelles données et informations deviennent disponibles et que le paysage législatif et réglementaire continue d'évoluer en ce qui a trait à l'information relative au climat.

Le présent Rapport vise à fournir des renseignements différents et plus détaillés que ceux qui doivent être inclus dans les rapports obligatoires sur les valeurs mobilières et les autres rapports réglementaires produits auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Bien que certaines questions abordées dans le présent Rapport puissent être d'intérêt et d'importance pour nos parties prenantes, les termes « important » ou « significatif » ou les mots ou expressions semblables ne doivent pas être interprétés comme ayant la même signification que dans les lois sur les valeurs mobilières ou d'autres lois et règlements. Nous n'avons aucune obligation de mettre à jour les renseignements ou les données du présent Rapport.

Certains renseignements contenus dans le présent document (les « renseignements ») proviennent de MSCI Inc., MSCI ESG Research LLC, ou de leurs filiales (« MSCI ») ou de fournisseurs d'informations (collectivement les « Parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des notes, des signaux ou d'autres indicateurs. Les renseignements ne peuvent être utilisés que pour votre usage interne et ne peuvent être reproduits ou diffusés en tout ou en partie sans autorisation écrite préalable. Les renseignements ne peuvent pas être utilisés pour, et ne constituent pas, une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation d'un titre, d'un instrument financier, d'un produit ou d'une stratégie de négociation ou d'un indice, et ne doivent pas être considérés comme une indication ou une garantie de tout rendement futur. Les renseignements sont fournis « tels quels » et l'utilisateur assume l'ensemble du risque lié à leur utilisation. Aucune partie MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des renseignements et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Les parties MSCI déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions liées aux renseignements contenus dans le présent document, et pour les dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres qui en découlent (y compris les pertes de profits), même si elles vous ont avisé de la possibilité de tels dommages.

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

De temps à autre, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. et ses sociétés affiliées (« NEI », « nous », « notre » ou « nos ») font des déclarations prospectives écrites ou verbales au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières applicables. Nous pouvons faire des déclarations prospectives dans le présent Rapport et dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens, dans d'autres rapports destinés à nos parties prenantes et dans d'autres communications. Les déclarations prospectives contenues dans le présent Rapport comprennent, sans s'y limiter, des déclarations relatives à notre stratégie et à nos engagements liés au climat, aux risques et aux occasions, aux mesures et aux cibles (y compris les cibles intermédiaires) et à notre stratégie visant à soutenir la transition vers une économie carboneutre.

Ces déclarations prospectives se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « viser », « anticiper », « croire », « engager », « estimer », « s'attendre à », « attentes », « prévoir », « prédire », « objectif », « avoir l'intention de », « intention », « probable » (et « improbable »), « but », « planifier », « compter », « projeter », « chercher à », « chercher », « cible », d'expressions de même nature et de verbes au futur ou au conditionnel, comme « pourra », « pourrait », « devra », « devrait », « sera » et « serait ». Les déclarations prospectives ne sont ni des faits historiques ni des garanties de rendement futur. Elles nous obligent à faire des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes inhérents, ce qui donne lieu à la possibilité que ces déclarations ne se révèlent pas exactes. Nos résultats réels peuvent différer considérablement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives.

Nous recommandons aux lecteurs de ne pas se fier à nos déclarations prospectives, car elles comportent de nombreux facteurs de risque, dont certains sont indépendants de notre volonté et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, le besoin de données climatiques robustes et la normalisation des méthodes de mesure liées au climat, notre capacité à recueillir et à vérifier des données, notre capacité à mettre en œuvre avec succès des initiatives liées au climat dans les délais prévus, le risque que les initiatives ne soient pas achevées ou qu'elles ne produisent pas les résultats attendus, la nécessité d'une participation et d'une action continues des différentes parties prenantes (y compris nos sous-conseillers, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers), l'évolution des technologies et des comportements des consommateurs, les besoins énergétiques mondiaux, les efforts de décarbonisation à l'échelle mondiale, y compris les mesures politiques connexes, et le contexte juridique et réglementaire.

Les déclarations prospectives sont faites à la date du présent Rapport en fonction des renseignements dont nous disposons à ce moment. Sauf si la loi l'exige, NEI ou ses sociétés affiliées ne s'engagent pas à mettre à jour toute déclaration prospective, qu'elle soit écrite ou verbale, qui peut être faite de temps à autre par nous ou en notre nom, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

Introduction



Adelaide Chiu,
Vice-présidente et chef de l'investissement responsable

Pour éviter les effets négatifs des changements climatiques sur la valeur de nos investissements, nous devons réfléchir aux gestes que nous posons aujourd'hui. Selon une analyse de la Glasgow Financial Alliance for

Net Zero, nous estimons qu'un investissement supplémentaire d'un peu plus de 50 billions de dollars US est nécessaire pour atteindre une économie carboneutre d'ici 2050. Si l'on inclut le capital actuellement engagé, l'investissement total nécessaire est de 125 billions de dollars US et nécessitera une participation et un engagement à l'échelle mondiale pour mobiliser ce capital. Il s'agit d'une occasion d'investissement intéressante pour les participants des secteurs public et privé, y compris NEI.

L'un des principaux domaines dans lesquels NEI a concentré son expertise et son influence est son programme de gérance (aussi appelé « l'actionnariat actif »). Cela signifie discuter avec les entreprises, leur fournir des conseils pratiques, apprendre ce qu'il faut pour qu'elles adaptent leurs activités afin de répondre au besoin croissant de changement, et les inciter à progresser. Il s'agit essentiellement d'une stratégie d'atténuation du risque du portefeuille. Les sociétés qui ne s'adaptent pas subiront probablement des conséquences, notamment la perte de valeur des placements. Notre programme de gérance nous donne de puissants outils pour aider à prévenir cette situation. Nous pourrions ainsi continuer à offrir les rendements dont nos investisseurs ont besoin pour atteindre leurs objectifs.

En revanche, la transition énergétique offre des occasions de placement inégalées. Des technologies novatrices et fructueuses qui peuvent être déployées à grande échelle sont nécessaires. Grâce à nos interventions et à nos évaluations des placements, nous cherchons à mettre en évidence ces occasions pour les sociétés, en suggérant des possibilités qu'elles n'auraient peut-être pas envisagées. Les occasions pour les sociétés en portefeuille se traduisent par des occasions pour nos investisseurs.

Les changements climatiques présentent des risques et des occasions : les deux côtés de la même médaille dans le domaine des placements. Dans le cadre de notre stratégie climatique, nous cherchons à gérer les deux, au profit de nos investisseurs et des générations à venir.



John Bai,
Vice-président principal et chef des placements

Lorsque nous avons publié notre stratégie climatique en 2021, nous savions que la lutte contre les changements climatiques, du point de vue des placements, impliquait beaucoup de terrain inconnu. La création de nouveaux

cadres et processus comporte de nombreux éléments, mais la beauté de l'approche de NEI, c'est que nous n'avons pas à nous débrouiller seuls. Nous parcourons le monde pour repérer les meilleurs experts dans leurs domaines respectifs, qu'ils soient au Canada, aux États-Unis, en Europe ou ailleurs, et travaillons ensemble pour atteindre nos objectifs de placement tout en ayant un impact.

Par exemple, nous avons travaillé avec notre sous-conseiller Amundi Asset Management pour aligner les fonds qu'il gère pour nous avec une approche de carboneutralité. Comptant plus d'un billion de dollars canadiens en placements responsables, Amundi a créé un ensemble complet de solutions de placement liées au climat qui ciblent des activités et des projets d'adaptation et/ou d'atténuation en matière de changements climatiques.

En étroite collaboration avec Impax Asset Management, nous avons lancé une solution axée sur la durabilité, le Fonds équilibré durable mondial NEI, qui aide à prouver que les investisseurs peuvent avoir un impact positif sur le climat sans sacrifier les rendements. Nous demeurons résolument engagés à travailler avec des gestionnaires qui partagent notre passion pour répondre aux défis environnementaux et sociaux, mais qui peuvent aussi tirer parti de leurs compétences en placement et transformer ces facteurs favorables à long terme en rendements dont nos clients ont besoin pour atteindre leurs objectifs.

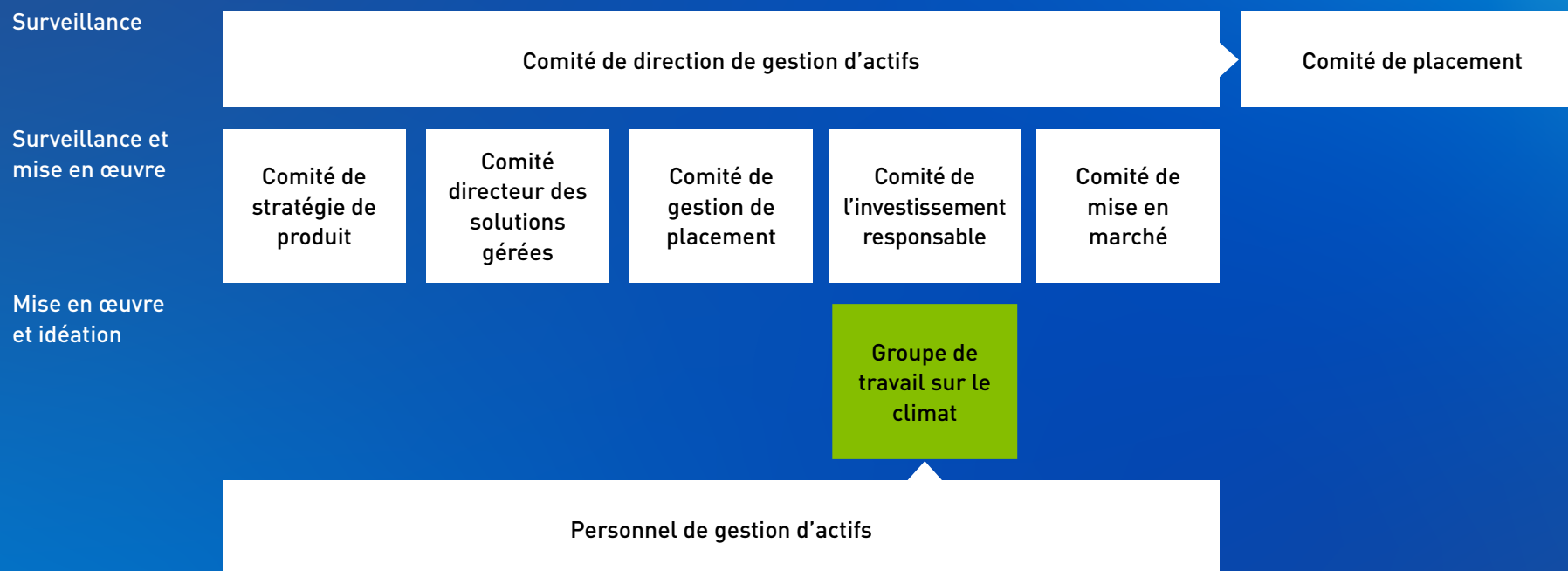
Depuis la publication de notre premier rapport, notre collaboration avec les sous-conseillers nous a permis de relever la barre encore plus haut. En travaillant aux côtés des esprits les plus brillants dans le domaine de l'investissement durable, nous avons la confiance nécessaire pour faire ce que nous faisons chaque jour, et notre désir de poursuivre dans cette voie ne s'est que renforcé depuis 2021.

Gouvernance

La gouvernance de la stratégie climatique de NEI se fait à plusieurs niveaux, comme le montre la figure 1. Étant donné que nous sommes un gestionnaire d'actifs relativement petit avec des antécédents approfondis de longue date en matière d'investissement responsable, les considérations liées aux changements climatiques (parmi d'autres préoccupations non financières prioritaires) sont bien reconnues dans l'ensemble de l'organisation. Le travail que nous faisons à NEI contribue également à éclairer les facteurs climatiques et les activités d'atténuation de notre société mère, Aviso.

Toutes les principales activités commerciales menées par NEI, y compris l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat, sont assujetties à la structure de gouvernance ci-dessus. Nous continuons de renforcer la surveillance générale de la stratégie climatique de NEI par rapport à notre société mère dans le cadre de nos efforts d'intégration, de collaboration et de surveillance accrues de la gestion du risque à l'échelle de la société et de la recherche d'occasions liées au climat au service de nos clients.

Figure 1 : Gouvernance de NEI sur la stratégie climatique



Comité de l'investissement responsable

Le comité de l'investissement responsable (CIR) a comme mandat de surveiller l'approche de NEI en matière d'investissement responsable et son alignement avec les objectifs stratégiques de la division de gestion d'actifs d'Aviso. Plus particulièrement, le CIR devra examiner les rapports, notes, politiques et autres documents documentant la mise en œuvre de cette approche par NEI, tout en traitant également d'autres aspects portés à la connaissance du comité aux fins d'examen et/ou d'approbation. Le CIR adopte une approche démocratique. Parmi les questions qui ont récemment fait l'objet d'un vote, mentionnons les changements apportés aux critères d'exclusion de NEI et l'adoption de cibles climatiques.

Le CIR se réunit chaque mois. Les membres proviennent de divers services de l'organisation et comprennent des analystes, des gestionnaires, des directeurs, des vice-présidents et des chefs de service, y compris notre chef de la gestion d'actifs. Il est présidé par notre vice-présidente et chef de l'investissement responsable. En plus de fournir des commentaires et d'approuver les propositions mises de l'avant par le Groupe de travail sur le climat, le CIR voit l'ensemble du travail entrepris par l'équipe de l'investissement responsable. Dans le cadre de ce forum, les tendances, les recherches, les défis, les processus et d'autres sujets d'intérêt en matière de placement responsable sont abordés.

Groupe de travail sur le climat

Le Groupe de travail sur le climat de NEI a été formé au début de 2021 pour définir la stratégie climatique de la société. Notre premier rapport, « *Stratégie climatique de NEI : Engagement* », a été publié en novembre 2021. Depuis, le Groupe continue de se réunir toutes les semaines afin de formuler des idées, de développer et de mettre en œuvre des éléments comme notre engagement à l'égard de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), les politiques liées au climat et les obligations de présentation de l'information, l'acquisition de données et l'analyse de portefeuille, l'intégration des facteurs climatiques dans le processus décisionnel en matière de placement, le statut des sous-conseillers en matière d'engagements climatiques, la création de rapports et la présentation de l'information dans la chaîne de gouvernance aux fins d'examen et d'approbation.

Notre vice-présidente et chef de l'investissement responsable agit à titre de cadre responsable du Groupe, lequel est présidé par notre chef de la gérance. Le Groupe est composé de membres de l'équipe de gestion de placements, de l'équipe de développement de produits, de l'équipe responsable des rapports et des communications ainsi que de l'équipe de durabilité d'Aviso. Des membres des services des finances et des ventes en font également partie.

Stratégie

Stratégie d'affaires

NEI tient compte des risques liés au climat dans son portefeuille de placements depuis de nombreuses années. Jusqu'à tout récemment, l'évaluation du risque climatique se faisait au niveau des titres et était abordée dans notre cadre d'évaluation et notre programme d'actionnariat actif, selon lequel nous cherchons à attirer l'attention sur les risques liés au climat et à inciter les sociétés à y faire face au moyen de la planification stratégique, de la répartition du capital et de l'établissement de cibles, ainsi que par le truchement de nos votes par procuration. Au cours des deux dernières années, l'intégration des risques et des occasions liés au climat est devenue une caractéristique plus importante de notre stratégie d'affaires.

Il existe deux types de risques associés aux changements climatiques : les risques physiques et les risques de transition. Les risques physiques comprennent des facteurs comme la hausse du niveau de la mer, les changements de température à l'échelle mondiale et les conditions météorologiques extrêmes, comme les inondations, les feux de forêt, les sécheresses et les tempêtes. Les risques de transition sont ceux qui posent un défi (souvent existentiel, d'un point de vue commercial) à la durabilité à long terme des gouvernements, des entreprises et d'autres organisations liés à la « transition » vers une économie sobre en carbone qui est nécessaire pour survivre aux pires effets des changements climatiques. Parmi les exemples de risques de transition, mentionnons l'incertitude réglementaire et politique, l'accès au capital, l'augmentation du coût des intrants de production, l'évolution des préférences des consommateurs et bien d'autres.

Selon l'emplacement de leurs activités physiques, les principaux risques liés au climat auxquels font face les gestionnaires d'actifs comme NEI sont des risques de transition. Nos risques physiques seront pris en compte par notre société mère dans le cadre des travaux en cours sur la stratégie climatique d'Aviso. Les risques liés à la transition que nous soulignons dans le tableau 1 sont propres au rôle de NEI en tant que gestionnaire de placements au sein de l'organisation Aviso dans son ensemble. Nous les considérons comme pertinents pour les horizons de planification à court et à long terme. (Notre processus d'évaluation des risques et les tactiques d'atténuation connexes sont décrits en détail dans le **chapitre 3, Gestion du risque.**)

Tableau 1 : Risques et occasions liés au climat propres à NEI

Risque de transition	Incidence potentielle
L'actif sous gestion demeure exposé aux sociétés et aux secteurs qui perdent de la valeur marchande en raison des risques liés au climat.	Réduction de la valeur marchande du portefeuille, c'est-à-dire des rendements plus faibles pour les investisseurs.
Le gestionnaire est incapable de fournir les solutions de placement liées au climat que le marché exige.	Baisse de la part de marché et de l'actif sous gestion; perte d'occasions de croissance.
Contrôle réglementaire accru de la communication d'information relative au changement climatique, exigences de communication d'information plus onéreuses.	Atteinte à la réputation, sanctions, y compris des amendes et un retraitement des documents, épuisement des ressources internes.
Le gestionnaire semble ne pas respecter ni les objectifs établis ni les normes de présentation de l'information du secteur, comme celles des PIR, de la NZAM et du GIFCC.	Atteinte à la réputation, retrait de l'organisation.
Occasions	Incidence potentielle
Découvrir la valeur des placements sur l'ensemble du marché.	Améliorer la durabilité à long terme des rendements pour les clients.
Développer des produits de placement respectueux du climat.	Augmenter les revenus grâce à la croissance de l'actif; progresser vers la cible de placement axée sur les solutions climatiques (voir le chapitre 4, Mesures et cibles).
Renforcer la confiance des conseillers et des investisseurs dans leur capacité à atténuer ou à éviter les effets des changements climatiques dans la poursuite de leurs objectifs financiers.	Accroître les revenus en fidélisant les conseillers et les clients à NEI, recommandations.
Réduire les émissions réelles de GES.	Favoriser le succès global de la transition énergétique et freiner le réchauffement de la planète.

À titre de rappel, le tableau 1 présente les risques et les occasions liés au climat propres à NEI *en tant que gestionnaire de placements*. Les nombreux risques liés au climat auxquels font face les sociétés dans lesquelles nous investissons sont distincts, mais inextricablement liés (tableau 2). Ces risques alimentent le principal risque de transition de NEI (la perte de valeur du portefeuille et les rendements inacceptables pour nos investisseurs) et c'est précisément pourquoi nous cherchons à les évaluer

et à les atténuer au moyen de notre cadre d'évaluation des titres, de notre programme d'actionnariat actif, de la surveillance des sous-conseillers et de notre travail sur les politiques. Mais ce n'est pas seulement une question de risque. Ces sociétés présentent également d'importantes occasions qui pourraient profiter à nos investisseurs (tableau 3).

Tableau 2 : Risques liés au climat des sociétés dans lesquelles NEI peut investir

Type de risque	Risques	Incidences financières potentielles
Risque de transition	Politique et aspects juridiques	
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du prix des émissions de GES • Renforcement des obligations en matière de déclaration des émissions • Mandats et réglementations sur les produits et services existants • Exposition aux litiges 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des coûts d'exploitation (p. ex., hausse des coûts de conformité, augmentation des primes d'assurance) • Radiations, dépréciation d'actifs et retrait anticipé d'actifs existants en raison de changements de politique • Augmentation des coûts et/ou diminution de la demande de produits et de services résultant d'amendes et de jugements
	Technologies	
	<ul style="list-style-type: none"> • Substitution de produits et de services existants par des options moins émissives • Investissement infructueux dans de nouvelles technologies • Coûts initiaux de développement de nouvelles technologies bas-carbone 	<ul style="list-style-type: none"> • Radiations et retrait anticipé d'actifs existants • Réduction de la demande de produits et de services • Dépenses en recherche et développement dans les technologies nouvelles et de remplacement • Investissements en capital dans le développement technologique • Coûts liés à l'adoption et à la mise en œuvre de nouvelles pratiques et de nouveaux processus

Type de risque	Risques	Incidences financières potentielles
Risque de transition (suite)	Marché <ul style="list-style-type: none"> Évolution du comportement des consommateurs Incertitude des signaux du marché Augmentation du coût des matières premières 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la demande de biens et de services en raison de l'évolution des préférences des consommateurs Augmentation des coûts de production en raison de l'évolution des prix des intrants (p. ex., énergie, eau) et des exigences de production (p. ex., traitement des déchets) Changements soudains et imprévus des coûts de l'énergie Variation de la composition et des sources des revenus, entraînant une diminution des revenus Réévaluation des actifs (p. ex., réserves de combustibles fossiles, évaluations des terrains, valorisations des titres)
	Réputation <ul style="list-style-type: none"> Changements dans les préférences des consommateurs Stigmatisation d'un secteur Augmentation des commentaires négatifs des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des revenus découlant de la baisse de la demande de biens et de services Réduction des revenus découlant de la diminution de la capacité de production (p. ex., approbations de planification retardées, interruptions de la chaîne d'approvisionnement) Réduction des revenus en raison des répercussions négatives sur la gestion et la planification de la main-d'œuvre (p. ex., attirer et fidéliser les employés) Réduction de la disponibilité du capital
Risque physique	Risques graves <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les cyclones et les inondations Risques chroniques <ul style="list-style-type: none"> Changements dans les tendances de précipitations et variabilité extrême des tendances météorologiques Hausse des températures moyennes Hausse du niveau de la mer 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des revenus découlant de la diminution de la capacité de production (p. ex., difficultés de transport, interruptions de la chaîne d'approvisionnement) Réduction des revenus et augmentation des coûts en raison des répercussions négatives sur la main-d'œuvre (p. ex., santé, sécurité, absentéisme) Radiations et retrait anticipé d'actifs existants (p. ex., dommages à des biens et à des actifs situés dans des emplacements « à risque élevé ») Augmentation des coûts d'exploitation (p. ex., approvisionnement en eau inadéquat pour les centrales hydroélectriques ou pour refroidir les centrales nucléaires et les centrales à combustible fossile) Augmentation des coûts d'investissement (p. ex., dommages aux installations) Réduction des revenus découlant de la baisse des ventes et de la production Augmentation des primes d'assurance et possibilité d'une diminution de la disponibilité de l'assurance sur les actifs dans les emplacements « à risque élevé »

Contenu du tableau : GIFCC, *Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (en anglais seulement), octobre 2021, p. 75.

Tableau 3 : Occasions liées au climat pour les sociétés dans lesquelles NEI peut investir

Occasions	Incidences financières potentielles
<p>Efficacité des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de modes de transport plus efficaces Utilisation de processus de production et de distribution plus efficaces Recyclage Déplacement vers des immeubles plus efficaces Réduction de la consommation d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des coûts d'exploitation (p. ex., grâce à des gains d'efficacité et à des réductions des coûts) Capacité de production accrue, ce qui se traduit par une augmentation des revenus Valeur accrue des immobilisations (p. ex., immeubles à haut rendement énergétique) Avantages pour la gestion et la planification de la main-d'œuvre (p. ex., amélioration de la santé et de la sécurité, satisfaction des employés) entraînant une baisse des coûts
<p>Sources d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de sources d'énergie à plus faibles émissions Recours à des mesures incitatives Utilisation de nouvelles technologies Participation au marché du carbone Passage à la production décentralisée d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des coûts d'exploitation (p. ex., au moyen de la réduction des coûts les plus faibles) Réduction de l'exposition aux hausses futures des prix des combustibles fossiles Réduction de l'exposition aux émissions de GES (et donc moins de sensibilité aux variations du coût du carbone) Rendement des investissements dans les technologies à faibles émissions Disponibilité accrue des capitaux (p. ex., plus d'investisseurs privilégient les producteurs à faibles émissions) Avantages sur le plan de la réputation entraînant une hausse de la demande de biens et de services
<p>Produits et services</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement et/ou expansion de biens et services à faibles émissions Développement de solutions d'adaptation au climat et de risques d'assurance Développement de nouveaux produits ou services grâce à la recherche et au développement et à l'innovation Capacité à diversifier les activités Changement dans les préférences des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des revenus grâce à la demande de produits et de services à plus faibles émissions Augmentation des revenus grâce à de nouvelles solutions pour répondre aux besoins d'adaptation (p. ex., produits et services de transfert des risques d'assurance) Meilleure position concurrentielle pour tenir compte de l'évolution des préférences des consommateurs, ce qui se traduit par une augmentation des revenus
<p>Marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès à de nouveaux marchés Recours aux mesures incitatives gouvernementales Accès à de nouveaux actifs et emplacements nécessitant une couverture d'assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des revenus grâce à l'accès aux marchés nouveaux et émergents (p. ex., partenariats avec les gouvernements, banques de développement) Diversification accrue des actifs financiers (p. ex., obligations vertes et infrastructures)

Occasions	Incidences financières potentielles
<p>Résilience</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation à des programmes d'énergie renouvelable et adoption de mesures d'efficacité énergétique Remplacement ou diversification des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation accrue du marché grâce à la planification de la résilience (p. ex., infrastructures, terrains, immeubles) Plus grande fiabilité de la chaîne d'approvisionnement et capacité d'exploitation dans diverses conditions Augmentation des revenus grâce à de nouveaux produits et services visant à assurer la résilience

Contenu du tableau : GIFCC, *Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (en anglais seulement), octobre 2021, p. 76.

Stratégie climatique

Les activités que nous entreprenons pour atténuer les risques liés au climat et exploiter les occasions pour réaliser notre stratégie d'affaires sont prises en compte dans notre stratégie climatique. Dans cette section, nous présentons une ventilation détaillée des progrès que nous avons réalisés depuis la mise en œuvre de la stratégie à la fin de 2021 et des ajustements que nous avons apportés en fonction de ce que nous avons appris au cours de la mise en œuvre.

Objectif de la stratégie climatique

Les révisions de notre objectif de 2021 reflètent le travail que nous entreprenons pour mieux intégrer les risques et les occasions liés au climat dans notre processus de prise de décisions de placement, soulignant l'importance cruciale de reconnaître les effets à court et à long terme des changements climatiques sur l'économie et sur le bien-être financier de nos investisseurs.

Notre stratégie repose sur six piliers, résumés à la page 14. Les numéros de page renvoient aux mises à jour détaillées de nos engagements sous-jacents. Nous avons apporté certaines modifications pour tenir compte de nos progrès depuis que nous avons publié les engagements initiaux, et dans le contexte de l'évolution rapide de l'investissement responsable, y compris les exigences en matière de communication d'information, la disponibilité des données, l'évaluation interne et les ressources. Nous nous attendons à continuer de revoir nos engagements et de les réviser, de les supprimer et d'en ajouter de nouveaux au fur et à mesure que le monde poursuit sa transition vers une économie sobre en carbone.

2021

L'objectif de notre stratégie climatique est d'obtenir de réelles réductions des émissions de gaz à effet de serre.

Pour atteindre cet objectif, il faut agir sur de nombreux fronts, en commençant par atteindre l'objectif de carboneutralité, en passant par notre programme d'actionnariat actif, notre travail en matière de politiques et de normes, notre engagement envers la transparence et la production de rapports, et plus encore. Tout ce travail est guidé par trois principes : l'innovation, la transparence et la responsabilité.

2023

L'objectif de notre stratégie climatique est d'obtenir de réelles réductions des émissions de gaz à effet de serre, de sorte qu'en tant que gestionnaire de placement, nous puissions contribuer à éviter les pires effets des changements climatiques tout en cherchant à protéger la valeur des actifs de nos investisseurs.

Pour atteindre cet objectif, il faut agir sur de nombreux fronts, en commençant par atteindre l'objectif de carboneutralité, en passant par la sélection des sous-conseillers et le processus de surveillance, le cadre d'évaluation des titres, notre programme d'actionnariat actif, notre travail en matière de politiques et de normes, notre engagement envers la transparence et la production de rapports, et notre devoir en tant qu'entreprise socialement responsable.

1. Carboneutralité

Nous nous engageons à aligner tous nos actifs sous gestion et NEI en tant qu'organisation aux objectifs de carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'initiative NZAM et en partenariat avec nos sous-conseillers. (Page 14.)

2. Actionnariat actif

Nous nous engageons à poursuivre nos activités d'engagement auprès des sociétés avec une vigueur renouvelée afin d'accroître notre influence, en mettant l'accent sur l'élaboration de stratégies de carboneutralité et l'adoption généralisée du cadre de présentation de l'information financière du GIFCC. (Page 16.)

3. Solutions de placement axées sur le climat

Nous nous engageons à intégrer les facteurs climatiques dans notre processus de développement de produits. Nous voulons offrir les meilleures solutions de placement axées sur le climat afin que les investisseurs aient confiance qu'ils contribuent eux aussi à un avenir sobre en carbone. (Page 17.)

4. Politiques, normes et collaborations

Nous nous engageons à poursuivre notre travail avec les organismes de normalisation, les organismes de réglementation et le gouvernement afin de renforcer la surveillance mondiale de notre parcours commun vers la carboneutralité. Nous croyons qu'il est plus facile d'y arriver en travaillant avec plusieurs parties prenantes au sein d'un groupe plus vaste. (Page 18.)

5. Transparence et production de rapports

Nous nous engageons à fournir des rapports continus sur nos progrès vers nos cibles à court et à long terme, en soulignant nos réussites et les points à améliorer et en déterminant les prochaines étapes. (Page 19.)

6. Alignement interne

Nous nous engageons à aligner les activités de la société à la carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt. Cela comprend l'élaboration de méthodes de mesure des émissions actuelles et de l'empreinte carbone, ainsi que la recherche de mécanismes de financement novateurs et efficaces pour aider à compenser cette empreinte carbone au sein de NEI et, ultimement, à l'échelle de la société mère de NEI, Aviso. (Page 19.)

Pilier stratégique 1 : Carboneutralité

	Engagement initial	Commentaire	Engagement mis à jour
1.1	Aligner notre gamme de fonds de placement avec l'objectif global d'atteindre la carboneutralité pour tous les actifs sous gestion d'ici 2050.	<p>Achevé partiellement – en cours</p> <p>Cet engagement s'est concrétisé au début de 2023 avec l'acceptation de nos engagements et de nos cibles pour NZAM.</p> <p>La raison pour laquelle nous estimons que cet engagement a été « achevé partiellement » est que notre engagement actuel à l'égard de NZAM ne couvre pas l'ensemble de notre actif sous gestion. Du point de vue des catégories d'actif, nous avons exclu les titres de créance souverains et les produits dérivés pour l'instant. À mesure que la disponibilité des données et les méthodes d'évaluation continueront d'évoluer, nous prévoyons intégrer une plus grande partie de notre actif sous gestion à notre engagement.</p>	Aligner notre gamme de fonds de placement avec l'objectif global d'atteindre la carboneutralité pour tous les actifs sous gestion d'ici 2050 ou plus tôt.
1.2	Établissement et publication de cibles intermédiaires de carboneutralité en 2022 pour 2025 et 2030.	<p>Achevé – en retard</p> <p>Nos cibles intermédiaires pour 2025 et 2030 sont publiées sur le site Web de NZAM à l'adresse https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/nei-investments/ (en anglais seulement).</p>	[Achevé; ne s'applique plus.]
1.3	<p>Intégration de nos engagements de carboneutralité dans nos directives de développement de produits en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les fonds de placement doivent être classés dans un régime exclusif en cours d'élaboration : accélération zéro net, conformité zéro net et non-conformité. 	<p>Achevé partiellement</p> <p>Nous avons mis en veilleuse la classification de notre gamme de fonds en fonction du degré d'alignement de chaque fonds avec la carboneutralité. Le régime réglementaire en matière de communication d'information et de taxonomie évolue rapidement et à des rythmes différents dans différents territoires du monde. Ces différences au sein de territoires ont une incidence importante sur NEI, en sa qualité de gestionnaire de sous-conseillers situés partout dans le monde. Nous avons déterminé qu'il serait prématuré d'aller de l'avant avec un tel programme dans les conditions actuelles, qui pourrait créer de la confusion parmi nos parties prenantes.</p> <p>Cela dit, il y a maintenant deux fonds dans notre gamme dont les stratégies de placement comprennent des engagements de carboneutralité (voir le chapitre 4, Mesures et cibles). Nous estimons que ces fonds cadrent avec la carboneutralité et nous continuons de travailler avec nos sous-conseillers pour établir un alignement semblable avec d'autres fonds.</p>	[Supprimé; voir les lignes 1.7 et 1.8 pour les engagements connexes.]
1.4	Collaborer avec nos sous-conseillers pour établir des objectifs et des attentes au niveau des fonds qui correspondent à nos cibles de carboneutralité.	<p>Achevé partiellement – en cours</p> <p>Nous continuons de rencontrer les sous-conseillers dans le cadre de notre processus formel de contrôle diligent ainsi que dans le cadre d'échanges de courriels, d'appels et de rencontres ponctuels, afin de discuter de nos attentes à l'égard des engagements et des activités liés à la carboneutralité.</p>	Collaborer avec nos sous-conseillers pour établir des objectifs et des attentes au niveau des fonds qui correspondent à nos engagements de carboneutralité.

	Engagement initial	Commentaire	Engagement mis à jour
1.5	À compter d'aujourd'hui, tout nouveau sous-conseiller doit viser nos cibles de carboneutralité.	<p>Achevé – en cours</p> <p>Les trois plus récents sous-conseillers qui se sont joints à l'équipe de NEI depuis que nous avons pris cet engagement sont Hillsdale Advisors (juin 2023), Ecofin Advisors (mars 2022) et Baillie Gifford (novembre 2021). Ecofin et Baillie Gifford ont mis en place des cibles et des engagements de carboneutralité qui correspondent à ceux de NEI. Hillsdale est en train d'élaborer son plan pour atteindre la carboneutralité.</p>	Tous les nouveaux sous-conseillers soutiendront notre engagement visant la carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt.
1.6	<p>Objectifs de 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les sous-conseillers doivent soutenir le cadre du GIFCC. Tous les sous-conseillers doivent suivre les mesures liées au carbone et en faire état. 	<p>Achevé partiellement – en cours</p> <p>Nous étions ambitieux dans l'établissement de ces cibles pour 2023 et, en date de la présente publication, nous ne nous attendons pas à ce que cet engagement soit respecté. Nous pouvons vous informer qu'au 30 septembre 2022, 15 des 19 sous-conseillers appuyaient le cadre du GIFCC, ce qui signifie bien évidemment qu'ils suivent les mesures liées au carbone et en font état.</p>	[Supprimé; voir les lignes 1.7 et 1.8 pour les engagements connexes.]
1.7	<p>Objectifs pour 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les sous-conseillers doivent avoir établi des cibles intérimaires alignées avec la carboneutralité. Tous les sous-conseillers doivent rendre compte publiquement de leurs cibles de carboneutralité. 	<p>Achevé partiellement – en cours</p> <p>Au 30 septembre 2022, 11 des 19 sous-conseillers s'étaient engagés à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ou avant, en utilisant l'initiative NZAM ou un libellé équivalent. Tout gestionnaire de placement qui s'est engagé à mettre en œuvre l'initiative NZAM est tenu de divulguer publiquement ses cibles intermédiaires, ce qui répondrait à une partie des objectifs initiaux pour 2025.</p>	<p>Objectifs pour 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 70 % des sous-conseillers se sont engagés à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt, en utilisant l'initiative NZAM ou un libellé équivalent. 20 % de l'actif sous gestion sera géré en fonction d'une trajectoire vers la carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt.
1.8	<p>Objectifs pour 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les fonds de placement doivent figurer dans les catégories suivantes : accélération zéro net ou conformité zéro net. 	<p>Achevé partiellement – en cours</p> <p>Comme nous l'avons indiqué à la ligne 1.3, nous avons mis fin à notre plan visant à classer notre gamme de fonds de cette façon en raison de l'évolution rapide du contexte réglementaire et des différences de territoires entre nos sous-conseillers.</p>	<p>Objectifs pour 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 90 % des sous-conseillers se sont engagés à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt, en utilisant l'initiative NZAM ou un libellé équivalent. 35 % de l'actif sous gestion sera géré en fonction d'une trajectoire vers la carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt.
1.9	Révision de notre politique d'investissement responsable et de nos lignes directrices en matière de vote par procuration en 2022 afin de tenir compte de nos engagements envers la carboneutralité et d'autres piliers de la stratégie climatique.	<p>Achevé</p> <p>Pour obtenir des liens directs vers toutes nos politiques et tous nos rapports accessibles au public, consultez l'annexe B, Ressources.</p>	Révision annuelle de notre politique d'investissement responsable et de nos lignes directrices en matière de vote par procuration afin de tenir compte de nos engagements envers la carboneutralité et d'autres piliers de la stratégie climatique.

Pilier stratégique 2 : Actionnariat actif

	Engagement initial	Commentaire	Engagement mis à jour
2.1	<p>Fixer des cibles d'engagement auprès des sociétés limitées dans le temps en 2022 qui abordent des sujets comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alignement avec le GIFCC • Cibles de réduction des émissions conformes à la carboneutralité ou fondées sur des données scientifiques • Réduction mesurable des émissions des sociétés de nos fonds de placement • Prévisions sectorielles comme les mandats d'énergie renouvelable, les parcs de véhicules carboneutres et les certifications et engagements pertinents du secteur 	<p>Achevé – en retard</p> <p>Les cibles concernant notre travail d'engagement et l'alignement des sociétés en portefeuille sur une trajectoire de carboneutralité ont été finalisées pour l'initiative NZAM en janvier 2023.</p> <p>Les sujets énumérés dans notre engagement initial sont intégrés à nos dialogues continus avec les entreprises. Nous nous attendons à ce que ces demandes d'intervention jouent un rôle plus important dans la poursuite de nos objectifs climatiques. Nous devons obtenir des informations et des données plus détaillées sur les progrès des entreprises vers leurs propres cibles</p>	<p>[Achevé; ne s'applique plus.]</p>
2.2	<p>Activités d'engagement auprès des sociétés afin d'éliminer les sources de déforestation causée par la production de produits de base dans nos fonds de placement d'ici 2025, conformément aux cibles et aux échéanciers intermédiaires établis dans la lettre d'engagement du secteur financier sur l'élimination de la déforestation causée par les produits de base.</p>	<p>Achevé partiellement – en cours</p> <p>Depuis que nous nous sommes joints à cette collaboration des investisseurs en novembre 2021, maintenant appelée Finance Sector Deforestation Action (FSDA), nous avons engagé le dialogue avec 17 sociétés de notre portefeuille de placement. Nous faisons également appel à des sociétés plus largement exposées aux risques liés à la nature. De plus, nous avons rencontré des fournisseurs de données pour évaluer l'exposition du portefeuille de NEI au risque de déforestation et avons récemment retenu les services d'un fournisseur pour nous aider dans cette tâche.</p> <p>Nous avons révisé notre engagement afin qu'il corresponde davantage au libellé original de la lettre de la FSDA.</p>	<p>S'engager à déployer tous les efforts possibles pour éliminer les activités de déforestation liées aux produits agricoles de base dans les sociétés de notre portefeuille de placement d'ici 2025, principalement au moyen de l'engagement auprès des sociétés, conformément aux cibles intermédiaires établies dans la lettre d'engagement du secteur financier sur l'élimination de la déforestation causée par les produits de base.</p>



La mesure des émissions financées est essentielle pour les institutions financières qui veulent améliorer leurs rapports sur le climat. La mesure et la présentation transparente des émissions financées aident les institutions financières et leurs parties prenantes à comprendre les répercussions climatiques des activités de prêt et d'investissement de l'organisation.

– Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)

Pilier stratégique 3 : Solutions de placement axées sur le climat

	Engagement initial	Commentaire	Engagement mis à jour
3.1	Poursuivre l'examen, l'amélioration et la croissance de notre gamme de solutions de placement axées sur le climat, en offrant aux investisseurs des occasions de soutenir la transition vers un avenir sobre en carbone selon leurs propres objectifs financiers et d'investissement responsable.	<p>Achevé – en cours</p> <p>Nous avons réalisé de solides progrès à l'égard de cet engagement. En juillet dernier, nous avons lancé une série de trois portefeuilles d'impact conçus pour aider à surmonter les défis environnementaux, y compris les changements climatiques, parmi d'autres facteurs environnementaux et sociaux. Nous avons également lancé le Fonds d'obligations d'impact canadien NEI, qui investit notamment dans des titres à revenu fixe liés au climat.</p> <p>Ces nouvelles solutions font suite au lancement du Fonds d'infrastructure propre NEI en 2022 et du Fonds équilibré durable mondial NEI en 2021. Avant cela, en 2016, nous avons lancé le Fonds leaders en environnement NEI, qui demeure le plus important fonds d'actions à impact offert aux particuliers au Canada au 31 août 2023, selon Simfund.</p>	(Aucun changement.)
3.2	Établissement de cibles intermédiaires en 2022 pour l'actif sous gestion, en mettant particulièrement l'accent sur l'actif de nos fonds accélération zéro net.	<p>Achevé partiellement</p> <p>Nous avons formulé des commentaires aux lignes 1.3 et 1.8 sur notre décision de mettre fin au classement de notre gamme de fonds de cette façon. Cela dit, nous avons établi une cible connexe dans notre engagement à l'égard de NZAM, car nous visons à accroître l'actif sous gestion dans nos placements liés aux solutions climatiques (voir le chapitre 4, Mesures et cibles).</p>	(Supprimé.)



L'incidence financière des enjeux liés au climat sur un organisme dépend fondamentalement des risques et des occasions spécifiques liés au climat auxquels s'expose l'organisme ainsi que des décisions en matière de stratégie et de gestion du risque de cette dernière en vue de saisir ces occasions et de gérer ces risques.

- Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC)

Pilier stratégique 4 : Politiques, normes et collaborations

	Engagement initial	Commentaire	Engagement mis à jour
4.1	Continuer de jouer un rôle de chef de file dans la promotion publique de la création de politiques et de normes ambitieuses axées sur la carboneutralité.	<p>Achevé – en cours</p> <p>Entre novembre 2021 et septembre 2023, nous avons participé à 14 présentations aux gouvernements, aux organismes de réglementation et aux organismes de normalisation à l'appui de politiques ambitieuses liées au climat, et nous avons signé 11 déclarations d'investisseurs sur des sujets connexes, auxquelles s'ajoutent quatre sur l'eau et quatre sur la biodiversité.</p>	(Aucun changement.)
4.2	Poursuivre la collaboration avec les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières en vue d'établir des règles de présentation de l'information liée au climat, conformément au cadre du GIFCC.	<p>Achevé – en cours</p> <p>Nous nous sommes entretenus avec les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières de notre propre chef et dans le cadre de coalitions plus larges d'investisseurs sur la question de la communication d'information obligatoire liée au climat. En 2022, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié une proposition de communication d'information obligatoire liée au climat, et elles ont indiqué que la publication du cadre demeure une priorité.</p>	Poursuivre la collaboration avec les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières afin d'assurer la finalisation et l'adoption d'exigences de communication d'information rigoureuses et obligatoires relativement au climat qui s'alignent avec les événements internationaux.
4.3	Améliorer notre programme de formation des conseillers en 2022 afin que ces derniers puissent mieux comprendre les effets potentiels des changements climatiques sur les portefeuilles de leurs clients, puis utiliser ces connaissances pour guider les décisions de placement de leurs clients en fonction de leurs objectifs, de leur horizon de placement et de leur tolérance au risque.	<p>Achevé</p> <p>En 2022, nous avons organisé un certain nombre de webinaires à l'intention des conseillers sur la façon d'intégrer les facteurs liés à la carboneutralité dans le processus de construction de portefeuille. Notre nouvel engagement dans ce domaine recentre notre objectif de formation sur les avantages de l'investissement d'impact, en particulier en lien avec les changements climatiques.</p>	Veiller à ce que notre équipe de distribution puisse présenter aux conseillers les avantages potentiels de l'investissement d'impact comme moyen pour les investisseurs d'atténuer les effets des changements climatiques dans la poursuite de leurs objectifs financiers.

Pilier stratégique 5 : *Transparence et production de rapports*

	Engagement initial	Commentaire	Engagement mis à jour
5.1	Rendre compte annuellement de nos progrès par rapport à notre stratégie climatique, conformément au cadre du GIFCC, à compter de 2022.	<p>Achévé – en cours</p> <p>Ce Rapport est le premier Rapport d'étape sur la stratégie climatique de NEI depuis la mise en place de nos engagements en novembre 2021. Il s'agit également de notre premier Rapport produit conformément au cadre du GIFCC.</p>	Rendre compte annuellement, conformément au cadre du GIFCC, et tous les deux ans sur les progrès de notre stratégie climatique.
5.2	Nous continuerons de mettre à la disposition du public nos rapports d'évaluation et de transparence des Principes pour l'investissement responsable (PIR), et de publier nos lignes directrices en matière de vote par procuration et toutes les décisions de vote par procuration. Nous continuerons également de fournir des rapports trimestriels sur nos activités d'engagement auprès des sociétés et de politique d'affaires, et de produire notre liste de sociétés prioritaires annuelle.	<p>Achévé – en cours</p> <p>Depuis que nous avons publié notre engagement initial, les PIR ont publié les résultats de leur évaluation de 2021. Nous sommes exceptionnellement fiers de nos résultats en vertu du nouveau cadre plus rigoureux des PIR, et nous sommes impatients de continuer à améliorer notre programme d'investissement responsable conformément à ces principes.</p> <p>Pour obtenir des liens directs vers toutes nos politiques et tous nos rapports accessibles au public, consultez l'annexe B, Ressources.</p>	Nous continuerons de mettre à la disposition du public nos rapports d'évaluation et de transparence des Principes pour l'investissement responsable (PIR), et de publier nos lignes directrices en matière de vote par procuration et toutes les décisions de vote par procuration. Nous continuerons également de faire état de nos activités d'engagement auprès des sociétés et de politique d'affaires, et de produire notre liste de sociétés prioritaires annuelle.

Pilier stratégique 6 : *Alignement interne*

	Engagement initial	Commentaire	Engagement mis à jour
6.1	Entreprendre en 2022 le travail nécessaire pour mesurer les émissions actuelles et l'empreinte carbone de NEI et établir des cibles de réduction appropriées alignées avec la carboneutralité d'ici 2050.	<p>Achévé – en cours</p> <p>Un comité environnemental a été mis sur pied pour évaluer les émissions de GES au niveau de la société mère (ainsi que les effets sur la biodiversité) et continue de travailler en vue d'une évaluation complète.</p>	Contribuer au besoin à la méthodologie d'évaluation des émissions d'Aviso, avec l'objectif de mesurer les émissions de GES d'Aviso d'ici la fin de 2024.
6.2	Enquêter en 2022 sur des mécanismes de financement novateurs et efficaces pour compenser l'empreinte carbone existante de NEI et celle de sa société mère, Aviso.	<p>Achévé partiellement – en cours</p> <p>Aviso a commencé à explorer des occasions de compenser le kilométrage en achetant des crédits carbone et a poursuivi ses partenariats avec Bullfrog Power pour la conservation d'énergie et avec l'Association de recyclage électronique pour la réutilisation et le recyclage d'ordinateurs. Aviso explore également la possibilité d'accueillir un microhabitat sur les toits de ses bureaux de Toronto, de Vancouver et de Montréal en 2024, ainsi que des possibilités d'économie circulaire et de gestion du carbone grâce à des partenariats forestiers.</p>	Contribuer au besoin aux initiatives d'Aviso visant à réduire ses émissions de GES, à mieux conserver l'énergie et à promouvoir la biodiversité à l'échelle de l'organisation.

Gestion du risque

Les quatre risques de transition que nous avons identifiés à titre d'intrants à notre planification stratégique ont d'abord été définis au **chapitre 2, Stratégie**. Dans le tableau 4, nous présentons les résultats de notre évaluation des risques et un examen approfondi des tactiques que nous employons pour atténuer ces risques. Comme vous le verrez, nos stratégies d'atténuation sont intégrées dans tout ce que nous faisons en tant qu'investisseurs responsables, et bon nombre d'entre elles sont utilisées par NEI depuis plus de 20 ans.

Les cotes de risque sont déterminées par NEI en évaluant deux facteurs : la *probabilité* que le risque se concrétise et l'*incidence* sur l'entreprise si le risque devait se matérialiser. On attribue à ces facteurs une note à partir de laquelle on obtient une cote de risque globale (cinq niveaux possibles). Chaque risque reçoit également une cote de contrôle, qui est une évaluation de l'efficacité des contrôles actuellement en place pour atténuer le risque, puis un traitement du risque lui est attribué. Les risques et les cotes sont inclus dans le registre des risques de NEI, ce qui donne de la visibilité à l'équipe de gestion du risque d'entreprise d'Aviso.

Tableau 4 : Évaluation du risque de transition

Risque	Probabilité (1 à 5)	Incidence (1 à 5)	Niveau de risque	Note de contrôle	Traitement du risque
1. L'actif sous gestion demeure exposé aux sociétés et aux secteurs qui perdent de la valeur marchande en raison des risques liés au climat.	3	2	Moyen	Robust	Suivi
2. Le gestionnaire est incapable de fournir les solutions de placement liées au climat que le marché exige.	1	3	Faible à moyen	Robuste	Suivi
3. Contrôle réglementaire accru de la communication d'information relative au changement climatique, exigences de communication d'information plus onéreuses.	5	2	Moyen	Adéquat	Atténuation
4. Le gestionnaire semble ne pas respecter ni les objectifs établis ni les normes de communication d'information du secteur, comme celles des PIR, de la NZAM et du GIFCC.	2	2	Faible à moyen	Robuste	Suivi

Stratégies d'atténuation

Évaluations des sociétés (tableau 4; risque 1)

Nous avons intégré des mesures liées au climat dans le processus d'évaluation des sociétés pour les secteurs où les changements climatiques sont considérés comme un risque important depuis plus de 15 ans. Les secteurs de l'énergie, des services publics, des produits industriels, des matériaux et des services financiers font l'objet d'une surveillance plus étroite. Parmi les autres attentes, nous novoulons voir que les sociétés mettent en place des mesures et une gestion rigoureuses des risques liés au climat et élaborent des plans de transition et des stratégies de réduction des émissions crédibles. La pondération des attentes liées au climat dépend du secteur, mais il peut s'agir d'un facteur important dans notre choix d'investir dans une société. Les résultats de nos évaluations éclairent nos priorités en matière d'engagement auprès des sociétés, dans le cadre desquelles nous pourrions chercher à adopter une approche plus dynamique dans nos dialogues. Les évaluations sont également susceptibles d'éclairer nos décisions de vote par procuration.

Programme d'actionnariat actif (tableau 4; risque 1)

Dialogues avec les entreprises. Notre programme d'actionnariat actif en est à sa troisième décennie d'existence, et les changements climatiques figurent parmi nos quatre principaux thèmes depuis 2005. Nous discutons avec un large éventail de sociétés de leurs stratégies climatiques et de leurs plans de transition énergétique, en portant leur attention sur les risques actuels et futurs et sur la façon dont elles pourraient surmonter les obstacles propres à leur secteur. Nous croyons qu'il s'agit d'une stratégie fondamentale d'atténuation du risque pour notre portefeuille de placement et, en fin de compte, pour nos investisseurs, qui comptent sur nous pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers dans un contexte de défis colossaux liés aux changements climatiques. Même s'il n'est pas toujours possible de tracer une ligne directe entre nos dialogues et les mesures prises par les entreprises, nous sommes convaincus d'avoir contribué positivement à l'élaboration des stratégies climatiques de nombreuses entreprises, aidant à réduire le risque lié à leurs activités pour ce qui est de leur durabilité à long terme et de celle de notre portefeuille de placements.

Vote par procuration. Le vote par procuration est un élément clé de notre programme d'actionnariat actif et un outil fondamental d'atténuation du risque. Nos lignes directrices en matière de vote par procuration établissent le cadre exclusif que nous utilisons pour prendre nos décisions de vote. Elles sont révisées chaque année. Par exemple, notre édition de 2023 nous incite à voter contre certains membres du conseil d'administration de sociétés à incidence élevée qui n'ont pas de cibles adéquates de réduction des émissions ou qui ne gèrent pas efficacement les risques liés au climat.

Résolutions d'actionnaires. Il s'agit du troisième outil de notre stratégie d'actionnariat actif. C'est une mesure que nous n'utilisons qu'en dernier recours, lorsque nous estimons que les sociétés prennent du retard par rapport à nos prévisions et que les efforts de dialogue se sont révélés infructueux. NEI se joindra généralement à d'autres investisseurs qui partagent son point de vue lorsqu'elle déposera des résolutions. Même si nous n'avons pas participé récemment au dépôt d'une résolution sur le climat, nous tenons à souligner qu'il y a eu une augmentation marquée de ces résolutions au cours des dernières années, car plus d'investisseurs exigent que les sociétés prennent des mesures.

Activités liées aux politiques (tableau 4; risques 1, 3, 4)

Cela couvre un vaste éventail d'activités pour notre équipe d'investissement responsable, car NEI cherche à créer un élan positif dans les initiatives nationales et mondiales. Les membres de notre équipe participent aux collaborations avec les investisseurs, les organisent, en assurent la présidence et y contribuent ainsi qu'aux initiatives d'établissement de normes et à l'élaboration de politiques et de cadres. La participation à de telles activités nous permet d'influencer le changement à un niveau plus élevé et de nous tenir au courant des risques et des occasions émergents liés aux politiques qui pourraient affecter notre portefeuille de placement.

Sélection et surveillance des sous-conseillers (tableau 4; risques 1, 2)

La diligence raisonnable et la surveillance continue de nos sous-conseillers constituent une tactique de gestion du risque de base, et c'est un aspect sur lequel nous insistons davantage à mesure que les risques et les occasions liés au climat s'ajoutent à la liste des facteurs importants. Nous effectuons une diligence raisonnable pointue de chaque sous-conseiller chaque année et tenons des conversations et des rencontres ponctuelles tout au long de l'année afin de comprendre comment ils intègrent les facteurs climatiques dans les fonds qu'ils gèrent pour nous, y compris leurs définitions de solutions climatiques, leurs stratégies d'engagement auprès des sociétés et leurs engagements et trajectoires à l'égard de la carboneutralité.

Innovation et développement de produits (tableau 4; risque 2)

La seule façon d'encourager l'investissement supplémentaire continu dans une transition énergétique mondiale réussie est d'offrir aux investisseurs des produits de placement robustes et faciles d'accès. Pour NEI, ces produits sont des fonds communs de placement. Nous concevons nos fonds pour répondre à deux besoins de nos clients : atteindre leurs objectifs financiers tout en ayant un impact positif sur le monde. Plus nous investissons d'argent pour régler le problème des changements climatiques, plus il est probable que nous éviterons ses pires effets.

Formation des conseillers (tableau 4; risque 2)

La formation des conseillers va de pair avec le développement et la disponibilité des produits. Nous travaillons avec les conseillers pour les aider à comprendre l'importance de tenir compte des changements climatiques dans le contexte du portefeuille d'un investisseur et la façon dont ils peuvent aborder le sujet avec les clients et leur expliquer les options de création d'un portefeuille de placement « sensible au climat ». Il ne s'agit pas seulement d'une tactique pour gérer le risque de notre portefeuille – elle permet aux conseillers de gérer leur propre risque d'entreprise. Nous voulons qu'ils soient à l'aise de répondre aux questions des clients sur l'incidence du portefeuille et sur la façon dont leurs placements peuvent contribuer ou non à la transition énergétique.

Engagement auprès des organismes de réglementation (tableau 4; risques 3, 4)

Nous rencontrons les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et les organismes de réglementation provinciaux dans le cadre de consultations officielles, souvent proactives et auprès de plusieurs investisseurs. Nous soumettons des commentaires sur les propositions chaque fois que nous en avons l'occasion. Dans notre plus récente présentation aux ACVM concernant le climat, qui portait sur leur proposition de présentation de l'information liée au climat, nous avons confirmé que les investisseurs ont besoin de rapports rigoureux et normalisés sur ce sujet.

Initiatives de présentation de l'information (tableau 4; risques 3, 4)

Afin de favoriser la transparence et de veiller au maintien des responsabilités, NEI produit divers documents visant à tenir ses parties prenantes au courant de ses activités d'investissement responsable et de ses progrès vers l'atteinte de ses objectifs. Il s'agit notamment d'analyses quantitatives et qualitatives portant sur les dialogues avec les entreprises, les résultats des votes par procuration, les résolutions des actionnaires et les données climatiques, comme vous le voyez ici. En tant que signataires des PIR, nous publions notre rapport d'évaluation et notre rapport de transparence sur notre site Web. Pour obtenir des liens vers nos documents, consultez l'annexe B, Ressources.

Maintien de la position auprès des groupes sectoriels (tableau 4; risque 4)

Cela comprend le respect de nos obligations en matière de production de rapports annuels avec les PIR et l'initiative NZAM, l'alignement de nos rapports sur le climat avec le GIFCC, l'organisation d'engagements dans le cadre des collaborations avec les investisseurs de CA100+ et d'Engagement climatique Canada, et la contribution active à la rédaction et à la mise en œuvre continue de la Déclaration commune des investisseurs canadiens sur les changements climatiques de l'Association pour l'investissement responsable (AIR) du Canada.

Mesures et cibles

Émissions du portefeuille

Ce rapport marque la première publication des mesures des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au portefeuille de placement de NEI. Nous avons choisi 2019 comme année de référence, un choix courant parmi les gestionnaires de placements à l'échelle mondiale. Il est important de noter que les actifs ne sont pas tous visés par la mesure de nos émissions financées (tableau 5), en raison de la disponibilité des données et du développement de méthodologies appropriées. Comme de nombreuses entités déclarantes, nous ne déclarons que les émissions de portées 1 et 2 (combinées) pour l'instant. À mesure que ces données continueront de s'améliorer et que nous affecterons une plus grande part de nos propres ressources à la mise en œuvre de la stratégie climatique, nous continuerons d'accroître notre actif sous gestion dans la portée.

Que sont les émissions financées?

Les émissions financées sont les émissions de GES liées aux activités d'investissement et de prêt des institutions financières. Considérez-les comme l'empreinte carbone du portefeuille d'un gestionnaire de placement ou du portefeuille de prêts d'une banque. Les émissions de tous les émetteurs d'un portefeuille (actif sous gestion dans la portée seulement) sont additionnées, et la part proportionnelle attribuable à chaque émetteur est calculée en fonction de la pondération de l'émetteur au sein du portefeuille, qu'il s'agisse d'actions ou de titres de créance.

Tableau 5 : Portée de l'actif sous gestion pour l'analyse des émissions du portefeuille

Dans la portée	Hors de la portée
Actions cotées	Dette souveraine
Obligations de sociétés cotées	Produits dérivés
	FNB

Que sont les émissions de portée 1, 2 et 3?¹

Les émissions de GES sont regroupées en « portées » pour établir les limites opérationnelles aux fins d'attribution.

Portée 1 : Émissions directes de GES

Les émissions directes de GES proviennent de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, par exemple, les émissions provenant de la combustion dans des chaudières, des fournaies, des véhicules, etc. Elles comprennent également les émissions provenant de la production chimique au moyen de matériel de traitement appartenant à l'entreprise ou contrôlé par celle-ci.

Portée 2 : Émissions indirectes de GES liées à l'électricité

La portée 2 tient compte des émissions de GES provenant de la production d'électricité achetée et consommée par la société. Les émissions de portée 2 se produisent physiquement à l'installation où l'électricité est produite.

Portée 3 : Autres émissions indirectes de GES

Les émissions de portée 3 découlent des activités de la société, mais proviennent de sources qui ne sont pas détenues ou contrôlées par celle-ci. L'extraction et la production de matériaux achetés, le transport de carburants achetés et l'utilisation de produits et de services vendus sont quelques exemples d'activités visées par la portée 3.

¹ Source des définitions : World Resources Institute and World Business Council for Sustainable Development, *The Greenhouse Gas Protocol, A Corporate Accounting and Reporting Standard*, édition révisée, 2004, p. 25.

Tableau 6 : Émissions de GES du portefeuille (portées 1 et 2)

	2019		2020		2021		2022	
	Actif sous gestion dans la portée : 79,4 %		Actif sous gestion dans la portée : 82,3 %		Actif sous gestion dans la portée : 80,9 %		Actif sous gestion dans la portée : 82,4 %	
	Résultats	Couverture des données	Résultats	Couverture des données	Résultats	Couverture des données	Résultats	Couverture des données
Émissions absolues (tég. CO₂)	463 768,2	91,5 %	448 270,7	85,5 %	545 872,9	83,9 %	457 403,6	84,3 %
Émissions par million de dollars investis (tég. CO₂/M\$ investis)	91,3		73,6		72,2		71,7	
Intensité moyenne pondérée du carbone (tCO₂/M\$ en ventes)	190,3	93,2 %	195,2	90,5 %	203,2	89,0 %	201,9	89,4 %

tég. CO₂ = tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone. Source des données sur le climat : MSCI. Les données sur les émissions de GES sont une combinaison des données produites par les émetteurs et des estimations de MSCI.

Le processus de discussion et de communication de nos données climatiques a été avantageux pour de nombreuses raisons. Afin de réaliser des progrès quantifiables vers la carboneutralité, nous devons comprendre d'où nous partons. Bien qu'il y ait beaucoup de travail à faire pour analyser les facteurs sous-jacents qui contribuent aux variations des émissions de notre portefeuille au fil du temps, nous pouvons au moins présenter les données générales et déterminer les secteurs à surveiller de plus près. Nous prévoyons que les émissions de notre portefeuille diminueront et que nos mesures au niveau du portefeuille finiront par le démontrer, mais les progrès seront inégaux. Plusieurs raisons expliquent cette situation, et nous devons être prudents dans notre interprétation de la hausse et de la baisse de nos données.

Les données sur les émissions absolues et les émissions par tranche de 1 M\$ investie présentées dans le tableau 6 sont tirées d'un calcul normalisé des émissions financées (figure 1). Elles représentent notre « propriété » des émissions associées aux sociétés dans lesquelles nous investissons en fonction de la taille de nos placements, par rapport à la valeur de la société (y compris les liquidités). La mesure des émissions absolues correspond simplement à l'exposition directe totale de nos placements, tandis que les émissions par tranche de 1 M\$ investie tiennent compte de la pondération des placements. Un examen des données entrées dans les calculs est essentiel pour comprendre pourquoi les mesures des émissions augmenteraient et chuteraient.

Toutes choses étant égales par ailleurs, si l'actif augmente à la suite de l'injection de capitaux dans nos fonds (c.-à-d. des ventes), les émissions absolues du portefeuille augmenteront, même si les placements dans celui-ci ne changent pas. Un portefeuille plus important aura un plus grand volume d'émissions absolues. Par ailleurs, comme le calcul des émissions financées utilise la valeur de la société (y compris les liquidités) comme dénominateur (figure 1), les fluctuations du marché qui font augmenter ou diminuer la valeur des titres en portefeuille peuvent avoir une incidence importante sur les résultats d'une manière qui n'a rien à voir avec le fait que les émissions elles-mêmes changent ou non. De même, les changements apportés à la *pondération* des placements auront une incidence sur les émissions par tranche de 1 M\$ investie, mais ne sont pas nécessairement synonymes de changements dans les émissions réelles. Enfin, comme l'intensité moyenne pondérée du carbone est normalisée par les revenus des sociétés émettrices, nous pouvons constater qu'une variation des *revenus* des sociétés augmentera ou diminuera cette intensité, mais ne reflétera pas nécessairement les variations réelles des émissions.

Ce que nous voulons surtout souligner, c'est que, même si nous pouvons tirer une valeur stratégique de l'analyse des données, nous devons traiter ces données avec prudence jusqu'à ce que nous soyons en mesure de les analyser.

L'examen de la composition de notre portefeuille au cours de la période montre des changements sectoriels intéressants qui, selon nous, se reflètent dans nos résultats. Notre exposition à certains secteurs à impact élevé, comme les produits industriels et les matériaux, a considérablement augmenté. Cela s'explique en partie par la croissance de l'actif sous gestion de nos fonds d'impact, qui ont tendance à investir dans des sociétés de ces secteurs, car ce sont elles qui créent des solutions aux problèmes environnementaux. Toutefois, ces sociétés ont tendance à afficher des profils d'émissions élevés. Par conséquent, la pondération croissante de ces sociétés dans notre portefeuille pourrait contribuer à l'augmentation de notre intensité moyenne pondérée du carbone.

Parallèlement, l'actif sous gestion lié aux sociétés énergétiques a diminué en termes absolus et par rapport aux autres secteurs. Comme ces sociétés ont tendance à produire des émissions très élevées, mais ne représentent pas nécessairement une part importante de notre portefeuille, l'intensité des émissions financées devrait diminuer parallèlement à l'exposition sectorielle, ce qui semble être le cas. De même, bien que nous avons observé une croissance de l'actif sous gestion dans le secteur des services publics, les émissions financées associées à ces titres semblent diminuer, ce qui serait lié à la baisse des émissions réelles du secteur. Cette hausse est attribuable à une combinaison des efforts de décarbonisation de sociétés existantes de notre portefeuille et d'investissements accrus dans des sociétés de services publics axées sur l'énergie renouvelable.

Nous nous attendons à ce que l'examen continu de nos données sur les émissions nous permette d'obtenir des renseignements précieux alors que nous intégrons davantage notre analyse climatique à notre processus de placement.

Initiative Net Zero Asset Managers

NEI participe à l'initiative NZAM depuis novembre 2021, et des cibles détaillées ont été publiées en septembre 2023². Les cibles ont été établies conformément au cadre Net Zero Investment Framework (NZIF). Nos engagements et nos cibles se divisent en trois catégories : la décarbonisation du portefeuille, le respect d'une trajectoire de carboneutralité et la croissance de l'actif des investissements dans les solutions climatiques.

Cibles de décarbonisation du portefeuille

Au 31 août 2023, nos cibles de décarbonisation du portefeuille s'appliquaient à deux fonds, couvrant environ 12,3 % de notre actif sous gestion (1,4 G\$). Les deux fonds sont sous-conseillés par la société française Amundi Asset Management. Amundi a demandé à travailler avec nous en tant que premier partenaire à l'extérieur de la France pour offrir ses mandats carboneutres. Nous avons hâte de travailler avec la société pour suivre les progrès des stratégies.

Les cibles sont établies par rapport à l'intensité des émissions de GES de chaque fonds selon les données de référence de 2019, mesurée en tonnes d'équivalent CO₂ par million de dollars américains de ventes (t_{eq} CO₂/M\$). Les détails de la méthode de décarbonisation et de l'intensité de référence sont présentés ci-dessous pour chaque fonds.

Pour les deux fonds, nous ciblons :

- D'ici 2025, réduction de 30 % des émissions de GES par rapport au niveau de référence de 2019
- D'ici 2030, réduction de 60 % des émissions de GES par rapport au niveau de référence de 2019
- D'ici 2050, réduction de 100 % des émissions de GES par rapport au niveau de référence de 2019 (carboneutralité)

² <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/nei-investments/>.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

Données de référence (2019) : 363 téq. CO₂/M\$ US en ventes
Méthode de décarbonisation, extrait du prospectus simplifié de NEI daté du 29 juin 2023 :

Le Fonds suit une démarche de décarbonisation du portefeuille visant à réduire les émissions financées des obligations de sociétés détenues par le Fonds à zéro émission nette d'ici 2050. (Les émissions financées sont définies comme étant la proportion des émissions associées aux avoirs sous-jacents qui sont financées par l'investissement du Fonds dans ces avoirs.) Pour y parvenir, une partie ou la totalité des avoirs du Fonds seront liées à des émissions de carbone plus faible et le Fonds s'efforcera de maintenir un niveau d'émissions financées inférieur à un cheminement projeté à partir du niveau de référence en 2019 vers zéro émission nette d'ici 2050. Les émissions de carbone seront mesurées et communiquées en tonnes d'équivalent CO₂ par tranche de 1 M\$ US de revenu de société global des avoirs des fonds.

L'atteinte de l'objectif de zéro émission nette du Fonds dont il est question ci-dessus dépend de facteurs externes indépendants de la volonté du gestionnaire et du sous-conseiller en valeurs. Les facteurs externes comprennent notamment l'avancement technologique, les développements commerciaux, les changements climatiques et le cadre réglementaire. Rien ne garantit que le Fonds atteindra son objectif

Fonds de dividendes mondial ER NEI

Données de référence (2019) : 238,8 téq. CO₂/M\$ US en ventes
Méthode de décarbonisation, extrait du prospectus simplifié de NEI daté du 29 juin 2023 :

Le Fonds suit une démarche de décarbonisation du portefeuille visant à réduire les émissions financées du Fonds à zéro émission nette d'ici 2050. (Les émissions financées sont définies comme étant la proportion des émissions associées aux avoirs sous-jacents qui sont financées par l'investissement du Fonds dans ces avoirs.) Pour y parvenir, une partie ou la totalité des avoirs du Fonds seront liées à

des émissions de carbone plus faible et le Fonds s'efforcera de maintenir un niveau d'émissions financées inférieur à un cheminement projeté à partir du niveau de référence en 2019 vers zéro émission nette d'ici 2050. Les émissions de carbone seront mesurées et communiquées en tonnes d'équivalent CO₂ par tranche de 1 M\$ US de revenu de société global des avoirs des fonds.

L'atteinte de l'objectif de zéro émission nette du Fonds dont il est question ci-dessus dépend de facteurs externes indépendants de la volonté du gestionnaire et du sous-conseiller en valeurs. Les facteurs externes comprennent notamment l'avancement technologique, les développements commerciaux, les changements climatiques et le cadre réglementaire. Rien ne garantit que le Fonds atteindra son objectif.

Alignement des sociétés du portefeuille sur une trajectoire de carboneutralité

L'évaluation de l'alignement des entreprises sur une trajectoire de carboneutralité a été la plus importante tâche d'analyse de nos travaux sur le climat à ce jour. À l'aide du cadre NZIF, nous avons élaboré un cadre personnalisé fondé sur diverses données provenant de différents fournisseurs afin de déterminer l'alignement³. Nous estimons qu'une société est alignée sur une trajectoire de carboneutralité si ses engagements, ses actions et son rendement l'amènent à réduire ses émissions de GES à zéro d'ici 2050 ou plus tôt.

Les cibles sont les suivantes :

- D'ici 2025, 70 % des émissions financées dans les secteurs importants sont carboneutres, sont alignées sur la carboneutralité ou font l'objet d'activités d'engagement.
- D'ici 2030, 90 % des émissions financées dans les secteurs importants sont carboneutres, sont alignées sur la carboneutralité ou font l'objet d'activités d'engagement.
- D'ici 2040, 100 % des émissions financées dans les secteurs importants sont carboneutres ou alignées sur la carboneutralité.

³ Pour lire une analyse détaillée de ce travail, consultez notre livre blanc intitulé « Un portefeuille en transition : Comment NEI évalue l'alignement des sociétés sur une trajectoire de carboneutralité », [accessible ici](#).

Le calcul des émissions financées de placements individuels utilisé dans notre analyse d'alignement (figure 1) est une norme sectorielle fournie par le Partnership for Climate Accounting Financials (PCAF) :

Figure 1 : Calcul des émissions financées pour des placements individuels

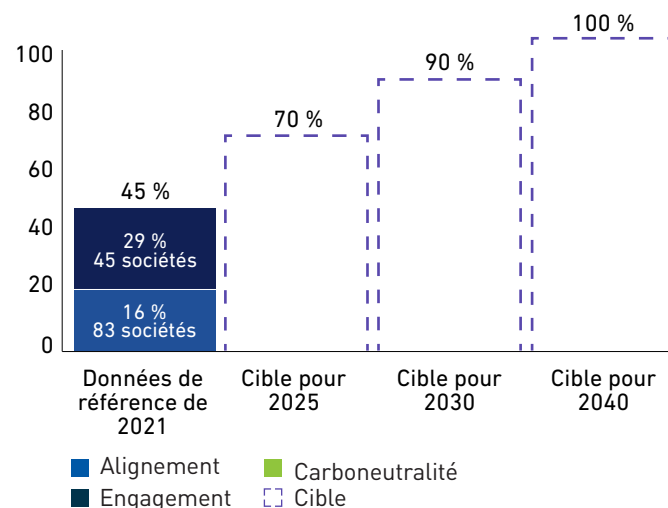
$$\text{Émissions financées} = \frac{\sum_i \text{Facteur d'attribution}_i \times \text{Émissions}_i}{\frac{\text{Montant impayé}_i}{\text{Total des capitaux propres + dettes}_i}}$$

(i = emprunteur ou investisseur)

Source : PCAF (2022). *The Global GHG Accounting and Reporting Standard Part A: Financed Emissions*. Deuxième édition.

Les résultats de notre évaluation de notre scénario de base pour 2021 (figure 2) indiquent que nous sommes en grande partie alignés au cadre. Il y a trois points à retenir. Tout d'abord, comme prévu, la majorité des sociétés à impact élevé de notre portefeuille ne sont pas actuellement alignées sur une trajectoire de carboneutralité. Ensuite, malgré le premier point, nous avons déterminé que plus de sociétés dans notre portefeuille montrent des signes probants de progrès vers la carboneutralité que nous l'avions prévu. Enfin, et nous étions assez confiants à cet égard avant l'analyse, nous communiquons déjà avec bon nombre des principaux émetteurs depuis des années.

Figure 2 : Sommaire des résultats d'alignement pour le portefeuille de placements de NEI, avois de 2021



Analyse effectuée d'août à septembre 2023. L'actif sous gestion dans la portée comprend les actions cotées et les obligations de sociétés (77 % de l'actif sous gestion total). L'analyse porte uniquement sur l'actif sous gestion des secteurs à impact élevé (35 % de l'actif sous gestion dans la portée). Les secteurs à impact élevé sont définis par le cadre NZIF et comprennent l'énergie, les produits industriels, les services publics, les matériaux et certains sous-secteurs des technologies de l'information et de la consommation discrétionnaire. Sources des données : MSCI, Sustainalytics, Institutional Shareholder Services, Bloomberg.

Le résultat immédiat de notre analyse sera d'éclairer nos discussions sur la liste des sociétés prioritaires de 2024. Nous chercherons également à intégrer notre cadre d'alignement dans notre modèle de valorisation des sociétés, ainsi qu'à explorer l'utilité de ce cadre pour les sociétés à l'extérieur des secteurs à impact élevé. En évaluant les nouvelles occasions de placement du point de vue de l'alignement et en signalant les incohérences à ce stade précoce, nous soutiendrons nos ambitions de carboneutralité.

Le cadre et les résultats de l'analyse fourniront également de nouveaux renseignements importants pour nos conversations avec les sous-conseillers. Certains d'entre eux travaillent sur leurs propres cadres d'alignement, et nous avons l'habitude d'échanger des idées et des processus alors que nous poursuivons tous nos engagements respectifs. Nous sommes impatients d'entendre leurs commentaires et de discuter des répercussions sur leurs processus de placement et leur sélection de titres.

Investissements dans les solutions climatiques

La troisième catégorie de nos engagements envers l'initiative NZAM concerne les actifs croissants dans les solutions climatiques pour permettre la transition vers une économie sobre en carbone. Encore une fois, cet engagement fait suite aux indications fournies par le cadre NZIF, lequel encourage les gestionnaires de placement à créer des produits de placement alignés sur la carboneutralité d'ici 2050 et à faciliter l'accroissement des investissements dans les solutions climatiques⁴ et à se fixer un objectif pour la répartition des solutions climatiques représentant un pourcentage des revenus ou des dépenses en immobilisations provenant de l'actif sous gestion augmentant au fil du temps, conformément aux trajectoires de placement fondées sur la voie vers la carboneutralité⁵.

Notre cible est la suivante :

- D'ici 2030, tripler les actifs investis dans les solutions climatiques.

Notre définition actuelle des investissements dans les solutions climatiques est liée à nos mandats d'impact, qui visent à avoir un impact positif mesurable sur des enjeux environnementaux comme l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. Nous sommes également en train d'élaborer une méthodologie appropriée pour mesurer l'exposition aux revenus liés aux solutions climatiques dans l'ensemble de notre portefeuille, ce qui nous donnera une perspective plus large de la contribution de nos placements aux efforts mondiaux de décarbonisation et pourrait influencer nos cibles.

⁴Paris Aligned Investment Initiative, *Net Zero Investment Framework Implementation Guide*, version 1.0, mars 2021, p. 9.

⁵NZIF, p. 10.

Nous mesurons les progrès réalisés vers cet objectif (croissance de l'actif sous gestion) en monnaie locale (\$ CA), mais pour les besoins de l'initiative NZAM, nous sommes tenus de déclarer le montant en dollars américains (\$ US).

Tableau 7 : Progrès vers la cible d'investissement dans les solutions climatiques

	Données de référence (2019)	31 août 2023	Changement (%)	Cible (2030)
CAD	1,99 G\$	2,36 G\$	+18,6 %	5,97 G\$
USD	1,57 G\$	1,74 G\$	+10,8 %	4,71 G\$

Source du taux de conversion des devises : Banque du Canada.

Prochaines étapes

Maintenant que nous avons terminé les diverses évaluations de notre portefeuille nécessaires à l'établissement des données de référence pour mesurer les progrès réalisés, nous rassemblons l'information qui nous permettra de déterminer la façon dont nous intégrerons davantage les préoccupations liées au climat dans notre processus de prise de décisions de placement. Bien que le mécanisme d'intégration de cette nouvelle information est bien établi à NEI depuis un certain temps et qu'une grande partie des options d'intégration est déjà envisagée, nous sommes maintenant en mesure de mieux gérer le capital de nos clients à l'aide de données quantitatives qui peuvent être intégrées aux stratégies actuelles d'atténuation du risque. Par exemple, les résultats d'alignement seront utilisés pour établir les priorités et éclairer nos dialogues pour 2024. Ils seront également considérés comme faisant partie de notre cadre d'évaluation et serviront à éclairer les conversations avec les sous-conseillers. Les progrès vers l'atteinte de notre cible de solutions climatiques peuvent être utilisés comme intrants pour le développement de produits et la stratégie de marketing.

L'analyse des scénarios climatiques est un domaine que nous n'avons pas encore exploré de façon significative. Nous avons commencé à chercher une approche appropriée, en utilisant les conseils et les outils fournis par le Network of Central Banks and Supervisors for Greening

the Financial System, ainsi que par le cadre NZIF. L'analyse des scénarios climatiques est utilisée par les gestionnaires de placement pour modéliser les résultats potentiels à long terme d'une certaine trajectoire par rapport à une autre en réaction aux risques et aux occasions liés au climat. Pour reprendre les termes du GIFCC, l'analyse de scénarios est un outil qui permet d'explorer des solutions de rechange qui pourraient modifier de façon importante la base des hypothèses de maintien du statu quo⁶.

En conclusion, nous croyons que le travail que nous avons accompli jusqu'à maintenant nous place dans une solide position pour améliorer la gestion des risques et des occasions liés au climat, au profit de nos investisseurs. Pourtant, il y a beaucoup à faire. Maintenant que les bases ont été jetées, nous sommes impatients de faire des progrès en améliorant notre processus décisionnel et en renforçant notre portefeuille de placements pour assurer notre succès à long terme.

⁶ TCFD, <https://www.tcfddhub.org/scenario-analysis/>.

Annexe A : Déclarations et collaborations

La collaboration des investisseurs est un élément clé de notre stratégie et une exigence fondamentale de notre adhésion aux PIR. La capacité de mobiliser des billions de dollars en actifs sous gestion pour soutenir les principaux développements politiques liés au climat est un puissant facteur de changement.

Vous trouverez une liste complète à la page des politiques et des normes de notre site Web, mais voici quelques-unes des principales déclarations des investisseurs :

- Appel des investisseurs en faveur d'un traité mondial sur la pollution plastique
- Déclaration des investisseurs sur le cadre mondial de la biodiversité
- Déclaration des investisseurs sur les cibles nationales de réduction des émissions dans le secteur agricole
- Déclaration mondiale des investisseurs de The Investor Agenda à l'intention des gouvernements sur la crise climatique
- Déclaration des investisseurs à l'appui de la réglementation ambitieuse du méthane
- Déclaration des investisseurs sur la communication d'information reliée au climat de la SEC

Nom du groupe (en ordre alphabétique)	Rôle de NEI*	Date d'entrée
Association pour l'investissement responsable	Membre actif, participant au Policy Stewardship Group; co-auteur de la Déclaration commune des investisseurs canadiens sur les changements climatiques	1999
CDP (anciennement le Carbon Disclosure Project)	Signataire; participant à la campagne de non-divulgaration, la campagne de cibles fondées sur la science	2006
CERES	Membre; participant au Carbon Asset Risk Working Group, au Canadian O&G Working Group, au Midstream Working Group	2008
Circular Economy Leadership Canada	Membre fondateur	2019
Climate Action 100+	Codéposant principal de deux engagements; participant à d'autres engagements	Création 2017
Coalition canadienne pour une bonne gouvernance	Membre; membre du comité E&S	2005
Energy Futures Lab	Ambassadeur; participant au Energy Futures Policy Collaborative	2019
Engagement climatique Canada	Participant fondateur; membre du comité technique; codéposant principal ou dépositaire principal de quatre engagements; participant à cinq autres engagements	Création 2021
Finance Sector Deforestation Action	Membre associé; participant au Methane Leadership Group et au Finance Working Group	2021
Forum du groupe de travail sur la divulgation de l'information financière liée à la nature	Membre du forum	2023
Interfaith Center on Corporate Responsibility	Membre; participant au Methane Leadership Group et au Finance Working Group	2006
International Corporate Governance Network	Membre	2008
Nature Action 100+	Investisseur participant	2023
Principales pour l'investissement responsable	Diverses collaborations au fil du temps (p. ex., Methane Collaboration, Oil and Gas Advisory Committee, Transition Collaboration, Investor Working Group on Corporate Climate Lobbying)	2006

*Tous en date du 31 octobre 2023.

Annexe B : Ressources

Références

Initiative Net Zero Asset Managers

<https://www.netzeroassetmanagers.org/>
<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/nei-investments/>

Net Zero Investment Framework

<https://www.parisalignedassetowners.org/net-zero-investment-framework/>

Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat

<https://www.fsb-tcf.org/>

Partnership for Carbon Accounting Financials

<https://carbonaccountingfinancials.com/>

Greenhouse Gas Protocol

<https://ghgprotocol.org/>

Documents de NEI

Page Web sur la stratégie climatique

<https://www.placementsnei.com/investissement-responsable/investissement-responsable-expertise/strategie-climatique.html>

Liste de sociétés prioritaires

<https://www.placementsnei.com/investissement-responsable/investissement-responsable-expertise/rapports/liste-societes-prioritaires.html>

Rapports d'actionnariat actif

<https://www.placementsnei.com/investissement-responsable/investissement-responsable-expertise/rapports/actionnariat-actif.html>

Rapport sur le vote par procuration

<https://www.placementsnei.com/investissement-responsable/investissement-responsable-expertise/rapports/vote-par-procuration.html>

Politique d'investissement responsable (PDF)

<https://www.placementsnei.com/bin/nei/document?documentid=1e602e24-3b28-4452-a91a-28ff61389010&locale=fr>

Rapport d'évaluation des PIR (2022, PDF, en anglais)

<https://www.neiinvestments.com/content/dam/nei/docs/en/responsible-investing/reports/NEI-2021-PRI-assessment-report-en.pdf>

Rapport de transparence des PIR (2022, PDF, en anglais)

<https://www.neiinvestments.com/content/dam/nei/docs/en/responsible-investing/reports/NEI-2021-PRI-transparency-report-en.pdf>

NEI

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus et/ou l'Aperçu du fonds avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Placements NEI est une marque déposée de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« NEI S.E.C. »). Placements NordOuest & Éthiques inc. est le commandité de NEI S.E.C. et une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso inc. (« Aviso »). Aviso est le seul commanditaire de NEI S.E.C. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite appartenant aux cinq centrales de caisses de crédit provinciales et au Groupe CUMIS limitée.